

VIES DE FEMMES, DROITS DES FEMMES CAMPAGNE EN FAVEUR DE LA SANTÉ MATERNELLE ET DES DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS

EXIGEONS LA DIGNITÉ

AMNESTY INTERNATIONAL

Document public

ACT 35/001/2012

AILRC-FR

Mars 2012



Victimes de violences sexuelles accompagnées d'aidantes et de bénévoles dans un centre pour femmes du Nicaragua.

© Amnesty International (photo : Grace Gonzalez)



Managua (Nicaragua), le 28 septembre 2011 : Manifestation de jeunes femmes à l'occasion de la Journée pour la dépénalisation de l'avortement en Amérique latine et dans les Caraïbes. Sur la pancarte : « Être mère : seulement si je veux, seulement si je peux ». Entre 1998 et 2008, plus des deux tiers des viols déclarés à la police concernaient des filles de moins de 17 ans. En 2006, le gouvernement nicaraguayen a adopté une loi interdisant l'avortement, y compris en cas de viol, et a supprimé les services où l'avortement était pratiqué en toute légalité et sécurité. Pour les victimes, cette loi ajoute un élément d'insupportable cruauté aux violences sexuelles qu'elles ont subies et à la douleur qui accompagne la perte de la maîtrise sur leur propre corps.

J'exige que le gouvernement respecte nos droits en tant que femmes. Nous sommes des jeunes filles et nous avons des droits, et tant qu'ils ne seront pas respectés, nous nous battons pour les revendiquer.

Clara, militante pour les droits des jeunes au Nicaragua.

DÉFENDRE LES DROITS DES FEMMES ET DES FILLES

Dans le monde entier, des femmes, des jeunes filles et des fillettes subissent des discriminations et voient leurs droits humains bafoués du seul fait de leur sexe. Dans un grand nombre de pays, les filles ne sont pas envoyées à l'école ou sont contraintes de la quitter précocement. Souvent, les femmes continuent d'être moins bien payées que les hommes à travail équivalent et des législations restrictives les empêchent d'hériter.

Mais c'est sans doute dans le domaine des droits sexuels et reproductifs que les méfaits de la discrimination sur la vie des femmes sont les plus flagrants. Ce sont les droits de choisir avec qui et quand vous avez des relations sexuelles ; de vous marier ou d'avoir un enfant au moment où vous le souhaitez ou pas du tout ; d'obtenir des informations relatives à la sexualité, à la santé, au planning familial, d'accéder à des services d'avortement sûrs et légaux, ainsi qu'à des soins de qualité, notamment pendant la grossesse et l'accouchement. Ces droits vous garantissent de disposer librement de votre propre corps et de votre vie.

Pour la fillette qui n'a pas reçu de cours sur les pratiques sexuelles sans risques ; pour l'adolescente enceinte à la suite d'un viol qui n'a d'autre choix que donner naissance à son enfant car l'avortement est illégal là où elle vit ; pour la femme qui a besoin de l'autorisation de son époux pour obtenir un contraceptif, les conséquences de cette discrimination peuvent être graves – voire fatales. Chaque année, des centaines de milliers de femmes et de filles meurent ou sont victimes de complications graves au cours de leur grossesse ou peu après l'accouchement faute d'avoir eu accès aux informations, aux soins ou aux médicaments dont elles avaient besoin.

Les femmes et les filles ont le droit de décider elles-mêmes de leur vie et de leur santé en matière de sexualité et de reproduction, à l'abri de toute menace, discrimination ou contrainte. Or, dans le monde entier, dans les pays développés comme en développement, des femmes et des filles sont privées de ce droit.

Mon plus gros problème, c'est la distance qui sépare le dispensaire de chez moi... Il faut que j'escalade la montagne pour aller faire mes examens de grossesse. Je ne peux pas marcher vite... ma maison n'est pas près de la route et à pied, c'est long.

Yolanda Solier Taipe, indigène du Pérou enceinte de son septième enfant.
Il lui faut près d'une heure de marche sur une piste non carrossable
pour gagner le dispensaire le plus proche.



Une femme enceinte se rend à pied au dispensaire d'Occopampa, dans la région de Huancavelica, au Pérou. Pour se rendre dans un dispensaire, de nombreuses Péruviennes, surtout dans les régions rurales, doivent entreprendre des voyages longs et difficiles.

© Salud Sin Limites Peru

La difficulté d'accès à ces services et à l'information peut constituer une barrière infranchissable pour les femmes.

Dans beaucoup de pays, les services de santé dont les femmes et les filles ont besoin ne sont pas disponibles car ni ces services, ni ces femmes, ne sont des priorités aux yeux des gouvernements. Même lorsqu'ils existent, ces services sont souvent concentrés dans les zones favorisées ou dans les agglomérations. De ce fait, les femmes pauvres ou des zones rurales ont un accès très limité, quand elles en ont un, à des soins indispensables susceptibles de leur sauver la vie. L'éloignement du dispensaire peut être un obstacle insurmontable pour des femmes qui n'ont aucun accès à des moyens de transport ou ne peuvent pas se les payer.

Pour les femmes et les filles qui ont la possibilité de se rendre dans un dispensaire, la qualité des soins qu'elles y reçoivent est souvent altérée par des retards, des négligences ou des mauvais traitements de la part du personnel médical. Les femmes issues des communautés pauvres ou marginalisées risquent davantage d'être privées des soins, des médicaments ou des traitements dont elles ont besoin et auxquels elles ont droit. Dans certains cas, des femmes meurent ou souffrent de complications parce que le personnel médical n'a pas entendu ou n'a pas compris leurs besoins. La façon dont elles ont été traitées par le passé peut les dissuader de solliciter les soins qui leur sont nécessaires.



Dispensaire de la région rurale de Huancavelica, au Pérou. Le taux de mortalité maternelle du pays figure parmi les plus élevés d'Amérique du Sud. Il est particulièrement important dans les communautés indigènes, rurales et pauvres.
© Amnesty International

Nous avons peur quand ils [les médecins] s'adressent à nous en espagnol et que nous ne pouvons pas répondre... Je me mets à transpirer de peur... Qu'est-ce que je vais répondre puisque je ne comprends pas l'espagnol ?

Rosa Quichca Vargas, indigène quechua du Pérou, enceinte de son cinquième enfant.



Dans cet hôpital de Sierra Leone, c'est le couloir qui fait office de salle d'attente. Si la politique officielle de gratuité des soins était appliquée, les femmes qui attendent un enfant ou qui allaitent et les enfants de moins de cinq ans recevraient tous les médicaments dont ils ont besoin sans avoir à déboursier quoi que ce soit. Mais dans la réalité, il faut souvent mettre la main à la poche.
© Amnesty International

Tout obstacle à des soins de qualité et adaptés doit être dénoncé. Mais, dans de nombreux pays, les femmes n'ont aucun moyen de se plaindre lorsqu'elles ne reçoivent pas les services auxquels elles ont droit ou subissent les conséquences de pratiques de corruption ou de mauvais traitements.

Le droit à la santé, entre autres droits humains fondamentaux, n'est pas toujours reconnu et protégé par le système juridique, privant ainsi les femmes d'un accès à la justice. Même lorsqu'ils existent, les recours juridiques sont souvent inaccessibles aux pauvres en raison de leur coût, de l'absence d'information et de la distance. Les autres moyens de contrôler l'information médicale et les performances des structures et du personnel de santé sont souvent inadaptés ou inexistantes.

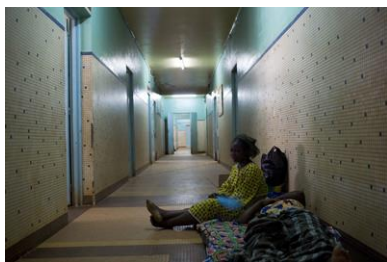
La qualité des soins témoigne de la relégation au second plan de ces femmes et de ces filles, non seulement par les médecins et les infirmiers, mais aussi par la société et les pouvoirs.

La plupart des décès et des complications liés à la grossesse et à l'accouchement ne sont pas une fatalité – pratiqués à temps, des soins adaptés permettent de les éviter facilement.

Mais ces drames sont la conséquence des choix faits par les États, inscrits dans la loi, ou consacrés par des groupes au sein de la société, des institutions religieuses, ou l'entourage familial.

L'hôpital, c'est comme la chambre de commerce... Si vous êtes pauvres, on vous laisse de côté ; si vous pouvez payer, on vous soigne. Ma sœur est morte en raison d'un manque de moyens et de traitement adapté.

Mahmoudou, frère de Fatou, morte en couches à Ouagadougou, au Burkina Faso.



Sur le point d'accoucher de son premier enfant, une jeune femme est allongée dans le couloir de la maternité de l'hôpital Yalgado à Ouagadougou, au Burkina Faso. L'hôpital ne peut accueillir que six femmes à la fois et ne possède pas de salle d'attente.

© Anna Kari



Patchwork réalisé dans le cadre du projet Safe Motherhood Quilt, une initiative nationale lancée par Ina May Gaskin en hommage à toutes les femmes qui sont mortes en couches depuis 1982 aux États-Unis.

© Safe Motherhood Quilt Project

Le risque de mourir de complications liées à la grossesse est plus élevé aux États-Unis qu'au Canada ou dans la plupart des pays d'Europe et de nombreux pays d'Asie et du Moyen-Orient. Ce risque est plus élevé chez les femmes de couleur du fait des inégalités en matière d'accès aux soins et à l'information résultant de la discrimination et des disparités socio-économiques. Amnesty International fait campagne pour améliorer l'accès aux soins de toutes les femmes des États-Unis.

Photographie de Tatia Oden French prise par Joseph B. French — avec l'aimable autorisation de Maddy Oden et Joseph B. French.



Tatia Oden French et sa petite fille Zorah sont mortes en 2001 aux États-Unis des suites d'un accouchement déclenché. La mère de Tatia a créé une fondation pour prévenir de tels drames.

© Amnesty International

On ne peut pas accéder aux services du planning familial sans certificat de mariage.

Lila, 23 ans, employée de maison de Java-Ouest, en Indonésie.



Cette femme est venue consulter dans le dispensaire d'un quartier de Djakarta (Indonésie).

© Amnesty International

Les obstacles rencontrés par les femmes et les filles résultent souvent des comportements discriminatoires profondément ancrés dans la société et confortés par les institutions au travers de lois, de politiques et de pratiques.

Beaucoup de femmes et de filles sont victimes de viols, de violence familiale ou de pratiques dangereuses telles que les mutilations génitales. Beaucoup sont contraintes d'accepter un mariage et une maternité précoces, ou des grossesses répétées, ce qui peut avoir de graves incidences sur leur santé physique et mentale.

Dans les pays où elles risquent la prison ou d'autres sanctions pour avoir voulu avorter, les femmes se trouvent face à un cruel dilemme : risquer leur vie et leur santé en essayant d'avorter clandestinement dans de mauvaises conditions ou subir une grossesse non désirée extrêmement lourde à porter sur le plan mental, affectif, physique et social. Comme l'a formulé une employée d'un centre de soutien psychosocial pour les victimes de violences sexuelles à Managua, au Nicaragua : « Et qu'arrive-t-il aux filles des classes défavorisées qui tombent enceintes après avoir été violées ? Elles n'ont d'autre choix [légal] que d'accoucher. »

Dans beaucoup de pays, les filles sont privées d'éducation sexuelle ou d'information en la matière pour des motifs culturels ou religieux. Les femmes sont souvent tenues légalement de demander la permission de leur époux pour obtenir informations et conseils sur la contraception. Cette privation de libre arbitre est aussi étroitement liée au fait que les femmes sont traitées comme des citoyens de seconde zone, qui doivent laisser aux hommes ou aux aînés de leur famille le soin de prendre les décisions à leur place.



En 2009, Amnesty International a lancé une campagne dans toute la Sierra Leone. Des militants, des musiciens et une troupe de théâtre sont allés à la rencontre des populations locales pour parler des problèmes liés à la mortalité maternelle dans le pays. Cette campagne visait à encourager la population à revendiquer activement ses droits et à mettre les pouvoirs publics devant leurs responsabilités.

© Amnesty International

S'il est essentiel de donner aux femmes un accès aux services de santé, tels que les soins obstétricaux d'urgence, le fait d'étoffer l'offre de services ne suffira pas pour que les grossesses et les accouchements soient sûrs. Il faut également que les États s'attellent aux problèmes sous-jacents.

Les gouvernements doivent veiller à ce que les femmes et les filles aient accès à toutes les informations et actions éducatives nécessaires, et à ce qu'elles

puissent prendre librement les décisions relatives à leur vie sexuelle et à la procréation. Elles doivent pouvoir protéger leur santé et leur vie pendant la grossesse et l'accouchement, et éviter les grossesses non désirées ou inopportunes. Elles doivent également pouvoir déposer des réclamations et obtenir des compensations si elles ne reçoivent pas les soins médicaux dont elles ont besoin et auxquels elles ont droit.

Les États ont l'obligation légale de respecter, de protéger et de satisfaire les droits humains de tous – femmes et filles comprises.

La vraie solution est de donner aux filles et aux femmes la capacité de choisir sur les questions qui les concernent.

Amnesty International fait campagne pour que toutes les femmes et les filles du monde puissent prendre elles-mêmes leurs décisions et que leur voix soit entendue par les États.

LES BUTS DE LA CAMPAGNE

Les objectifs de la campagne mondiale Exigeons la dignité d'Amnesty International sont les suivants :

- **protéger les droits sexuels et reproductifs des femmes et des filles ;**
- **faire cesser et prévenir les violations des droits humains, dont les conséquences (décès des mères, atteintes à la santé) peuvent souvent être évitées.**

Il est essentiel que les femmes et les filles aient le droit et la possibilité d'accéder à l'éducation et à l'information, d'être autonomes, de décider elles-mêmes de leur vie, notamment sur les questions liées à la sexualité et à la procréation, et de demander des comptes aux institutions lorsque leurs droits sont bafoués.

Pour de plus amples informations, rendez-vous à l'adresse :

www.amnesty.org/fr/demand-dignity



Une militante lors du lancement de la campagne menée par Amnesty International pour lutter contre la mortalité maternelle en Sierra Leone, en septembre 2009.

En Sierra Leone, Amnesty International continue de faire campagne en faveur d'une responsabilisation des pouvoirs publics et d'un meilleur accès aux soins pour les futures mères.

© Amnesty International



C'est la fin de la journée. Fatimata va chercher de l'eau avec son bébé sur le dos. Au Burkina Faso, notamment dans les zones rurales, il est de tradition que les femmes continuent à accomplir des corvées domestiques souvent exténuantes, y compris pendant et après leur grossesse.

© Anna Kari

CONNAISSEZ VOS DROITS

Toute personne a des droits sexuels et reproductifs : les femmes et les filles comme les hommes et les garçons. Les États ont l'obligation de veiller à ce que vous puissiez librement, sans aucune peur, contrainte ou discrimination :

- Prendre des décisions concernant votre santé, votre corps, votre vie sexuelle et votre identité
- Solliciter et obtenir des informations sur la sexualité, la contraception et les services de santé connexes
- Décider d'avoir ou non des enfants, au moment que vous souhaitez
- Décider de vous marier ou non et choisir le type de famille que vous souhaitez fonder
- Avoir accès au planning familial, à la contraception, à des services d'avortement légaux et sûrs, et aux soins, notamment ceux liés à la santé maternelle. Obtenir des soins et des informations indépendamment de votre identité ou de vos ressources
- Vivre à l'abri du viol et d'autres formes de violence, notamment les grossesses, la stérilisation, l'avortement, les mutilations génitales et le mariage, lorsqu'ils sont imposés.

NOS APPELS À L'ACTION

Les États doivent prendre certaines mesures indispensables pour garantir les droits des femmes et des filles en matière de sexualité, de reproduction et de santé. Ils doivent veiller à ce que les femmes et les filles :

- **Aient la capacité et la possibilité de faire valoir leurs droits**, au moyen des informations, des connaissances, des compétences et du pouvoir

nécessaires, de manière à **prendre part** à l'élaboration des lois, des politiques et des pratiques qui les concernent.

- Puissent accéder **librement** aux informations et aux services de santé liés à la sexualité et à la procréation, et exercer leurs droits afférents à **l'abri de toute discrimination**.
- Aient accès à la justice et puissent **demandeur des comptes aux institutions** lorsque leurs droits sont bafoués.



Des employées de maison manifestent pour leurs droits à Yogyakarta, en Indonésie. Dans ce pays, les femmes et les jeunes filles ont toujours de grandes difficultés à faire respecter leurs droits fondamentaux. L'État refuse de supprimer les lois et les mesures qui officialisent cette discrimination. Il ne se préoccupe pas non plus d'aller à l'encontre des comportements discriminatoires répandus dans toute la société — et dont les employées de maison sont souvent les premières victimes.

© Rumpun Tjoek Nyak Dien

Le papillon symbolise le désir de réaliser nos rêves, de déployer nos ailes [et] de défendre fermement nos droits.

Martha Mungúa, de l'Alliance des centres nicaraguayens pour les femmes



Le 28 septembre 2011 : des femmes, des hommes et des enfants manifestent à l'occasion de la Journée pour la dépénalisation de l'avortement en Amérique latine et dans les Caraïbes.

© Amnesty International (photo : Grace Gonzalez)

ŒUVRER ENSEMBLE EN FAVEUR DU CHANGEMENT

Amnesty International s'est associée à de nombreuses organisations de défense des droits des femmes, de promotion de la santé publique et du développement, qui jouissent toutes d'une grande expérience dans la lutte

contre les décès et les complications évitables liées à la maternité. Ensemble, nous essayons de créer une force internationale efficace dont le but est de changer la vie des femmes et des filles.

Cet effort conjoint s'inscrit dans le cadre de notre action constante en faveur de la promotion des droits des femmes. Elle consiste notamment à faire campagne pour que cessent les violences faites aux femmes, à faire observer la justice internationale à leur égard et à soutenir les militantes qui se battent pour les droits humains.

Jusqu'à présent, les campagnes d'Amnesty International sur la santé maternelle et les droits sexuels et reproductifs se sont focalisées sur les pays suivants : **Sierra Leone, Burkina Faso, Indonésie, Nicaragua, Pérou et États-Unis.**

Unissant nos forces à celles de femmes et de jeunes filles et à celles des organisations partenaires sur place, nous faisons campagne sur des thèmes spécifiques afin d'aider les femmes et les filles à faire valoir leurs droits et à demander des comptes à leurs gouvernements. Nous sommes également engagés dans des actions stratégiques aux niveaux international et régional visant à promouvoir, protéger et étendre les normes internationales liées aux droits sexuels et reproductifs des femmes et des filles.

PARTICIPEZ !

Si vous avez envie d'améliorer la vie des filles et des femmes, participez aux actions d'Amnesty International en faveur de la santé maternelle et des droits sexuels et reproductifs.

- Contactez Amnesty International dans votre pays.
- Devenez membre international d'Amnesty International en vous rendant à l'adresse : www.amnesty.org/fr/join
- Obtenez de plus amples informations sur la campagne sur la santé maternelle et les droits sexuels et reproductifs et soutenez nos actions à l'adresse : www.amnesty.org/fr/demand-dignity



Rosmery, jeune Nicaraguayenne de 13 ans, a été violée. Elle dessine ici ses rêves d'un avenir meilleur.

© Amnesty International

UN DROIT FONDAMENTAL : LE DROIT A LA SANTE SEXUELLE ET REPRODUCTIVE

DÉFENDONS LES DROITS DES FEMMES ET DES JEUNES FILLES

Le droit de décider elles-mêmes de leurs choix de vie et le droit à la santé sexuelle et reproductive font partie des droits fondamentaux des femmes et des jeunes filles. Et pourtant, la discrimination à laquelle elles se heurtent aux quatre coins du monde et dans toutes les couches de la société signifie que ces droits sont en permanence battus en brèche.

Quand des femmes ou des jeunes filles meurent ou sont mutilées au cours de leur grossesse ou lors de l'accouchement, les conséquences de cette discrimination sont évidentes. Pourtant, ces morts et ces mutilations peuvent être évitées par des soins appropriés, une information judicieuse et le pouvoir d'agir pour défendre ses propres intérêts.

Exigeons des gouvernements qu'ils veillent à ce que les femmes et les jeunes filles aient la possibilité de revendiquer le respect de leurs droits sexuels et reproductifs.

AGISSEZ

Connectez-vous à [amnesty.org](https://www.amnesty.org) ou contactez la représentation d'Amnesty International dans votre pays. Il vous sera indiqué comment vous pouvez participer à cette campagne.